

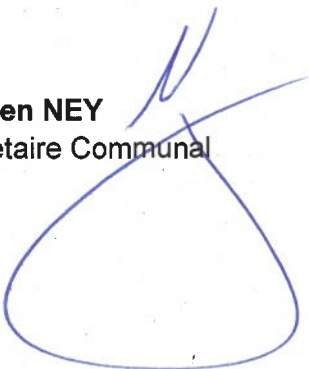
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **TRANSALLIANCE EUROPE S.A.** (arrêté N° **1/25/0046** du **22 juin 2026**) pour la modification des installations (1/25/0233) à Bettembourg, 226, Z.A.E. Wolser G.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du 1 juillet 2026 au 10 août 2026

Bettembourg, le 26 juin 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre

